|  |  |
| --- | --- |
|  | F |
| Union internationale pour la protection des obtentions végétales |  |

|  |  |
| --- | --- |
| Conseil  Cinquante-deuxième session ordinaire Genève, 2 novembre 2018 | C/52/4  Original : anglais  Date : 29 août 2018 |

**RAPPORT DE GESTION FINANCIÈRE POUR L’EXERCICE BIENNAL 2016-2017**

Document établi par le Bureau de l’Union

Avertissement : le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l’UPOV

L’annexe du présent document contient le Rapport de gestion financière de l’Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV) pour l’exercice biennal 2016-2017, conformément aux articles 6.6 et 6.7 du Règlement financier et règlement d’exécution du Règlement financier de l’UPOV (voir le document UPOV/INF/4/4 “Règlement financier et règlement d’exécution du Règlement financier de l’UPOV”), pour approbation par le Conseil.

Le Rapport de gestion financière ne fait pas l’objet d’un audit externe.

Les articles 6.6 et 6.7 du Règlement financier et règlement d’exécution du Règlement financier prévoient ce qui suit :

“**Article 6.6**

“[…]

“Règle 106.12

“[…]

“b) Dans les huit mois suivant la fin de chaque exercice financier, le Secrétaire général présente au Conseil le rapport de gestion financière conformément à l’article 6.6 du règlement.

“**Article 6.7**

“Après vérification annuelle des comptes et examen par le Conseil, les états financiers annuels et le rapport du vérificateur externe des comptes sont communiqués à tous les membres de l’UPOV intéressés. Deux ans après la fin de l’exercice biennal, le rapport de gestion financière est aussi communiqué à tous les membres de l’UPOV intéressés.”

*Le Conseil est invité à approuver le Rapport de gestion financière pour l’exercice biennal 2016-2017.*

[L’annexe suit]

**UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES**

Rapport sur la gestion financière pour l’exercice biennal 2016-2017

**TABLE DES MATIÈRES page**

Résumé et analyse du résultat budgétaire 2

Tableau 1. Recettes, dépenses et fonds de réserve et de roulement (FFR) pour l’exercice biennal 2016-2017 2

Tableau 2. Recettes prévues et effectives par source pour l’exercice biennal 2016-2017 3

Tableau 3. Budget approuvé et dépenses par objet de dépense pour l’exercice biennal 2016-2017 4

Tableau 4. Budget approuvé et dépenses par sous-programme pour l’exercice biennal 2016-2017 5

Tableau 5. Détail des dépenses par sous-programme pour l’exercice biennal 2016-2017 6

Tableau 6. Postes inscrits au budget et postes effectifs pour l’exercice biennal 2016-2017 7

Tableau 7. Évolution des recettes et des dépenses effectives de 2008 à 2017 7

Placements 8

États financiers 9

État I État de la situation financière 10

État II État de la performance financière 11

État III  État des variations des actifs nets 12

État IV  État des flux de trésorerie 13

État V État de comparaison des montants budgétaires et des montants réels 14

Analyse de l’état de la situation financière 15

Analyse de l’état de la performance financière 19

Fonds de roulement et contributions 20

Fonds de roulement au 31 décembre 2017 20

Contributions des membres de l’Union 21

Paiements des contributions reçus d’avance 23

Montants non payés au titre des contributions et du fonds de roulement au 31 décembre 2017 24

Ressources extrabudgétaires (fonds fiduciaires) 26

# Résumé et analyse du résultat budgétaire

Le tableau 1 ci-dessous présente le résultat budgétaire global réalisé par l’UPOV pour l’exercice biennal 2016‑2017 ainsi que les fonds de réserve et de roulement à la fin de 2017. Au total, les recettes (avant les ajustements IPSAS) se sont élevées à 6,85 millions de francs suisses et les dépenses budgétaires à 6,83 millions de francs suisses, soit un excédent budgétaire de 26 162 francs suisses pour l’exercice biennal 2016-2017.

Fin 2017, le total des fonds de réserve et de roulement s’est élevé à 630 000 francs suisses, à savoir 970 000 francs suisses dans le fonds de réserve, 14 000 francs suisses dans le Fonds spécial pour des projets, 547 000 francs suisses dans le fonds de roulement et des pertes actuarielles dans les actifs nets de 901 000 francs suisses.

## Tableau 1. Recettes, dépenses et fonds de réserve et de roulement (FFR) pour l’exercice biennal 2016-2017

*(en milliers de francs suisses)*



*\* En 2015, un montant de 183 824 francs suisses, représentant le montant du fonds de réserve dépassant 15% des recettes totales pour l’exercice biennal 2012-2013, a été transféré vers un Fonds spécial pour des projets. De ce montant, 114 151 francs suisses et 55 716 francs suisses ont été dépensés en 2015 et respectivement en 2016, de sorte que le solde du Fonds spécial pour des projets s’élevait à 13 957 francs suisses au 31 décembre 2017.*



Les recettes effectives pour l’exercice biennal 2016-2017 se sont élevées à 6,85 millions de francs suisses, soit 28 000 francs suisses de plus que l’objectif inscrit au budget (tableau 2 ci-dessous). Les contributions sont restées de loin la source de recettes la plus importante, représentant 98% des recettes totales, conformément au programme et budget approuvé pour l’exercice biennal 2016-2017. Au cours de l’exercice biennal 2016-2017, les contributions effectives ont été légèrement plus élevées que ce qui était prévu au budget, à hauteur de deux fois 0,2 unités de contribution supplémentaires. Les publications n’ont pas produit de recettes au cours de l’exercice biennal 2016-2017, car elles sont toutes disponibles gratuitement. Aucun intérêt n’a été perçu sur les fonds placés auprès de l’Administration fédérale des finances (AFF), en raison de l’évolution de la politique de taux d’intérêt de cette administration. Les autres recettes ont atteint 117 000 francs suisses, soit 29 000 francs suisses de plus que le montant prévu. Elles provenaient des coûts d’appui administratif financés par les ressources extrabudgétaires (par exemple, les fonds fiduciaires), des frais versés par les participants au programme d’enseignement à distance de l’UPOV et des ajustements comptables des années précédentes. Des recettes plus élevées que prévu provenant des contributions (6 731 924 francs suisses contre 6 710 000 francs suisses), des frais administratifs au titre des fonds fiduciaires (75 361 francs suisses contre 57 000 francs suisses) et une note de crédit concernant un surcoût de personnel intérimaire en 2016 (10 773 francs suisses) ont largement compensé les recettes provenant des taxes relatives au formulaire de demande électronique, qui ont été inférieures aux recettes prévues (1841 francs suisses contre 25 000 francs suisses).

## Tableau 2. Recettes prévues et effectives par source pour l’exercice biennal 2016-2017

*(en milliers de francs suisses)*



Les dépenses effectives pour l’exercice biennal 2016-2017 et leur comparaison avec le programme et budget approuvé pour cet exercice sont présentées ci-dessous, par catégorie de coûts dans le tableau 3 et par sous‑programme dans le tableau 4.

## Tableau 3. Budget approuvé et dépenses par objet de dépense pour l’exercice biennal 2016-2017

*(en milliers de francs suisses)*



\* Toute différence entre les chiffres indiqués dans le présent tableau et les suivants et ceux qui figurent dans les états financiers est due au fait que les montants ont été arrondis.

## Tableau 4. Budget approuvé et dépenses par sous-programme pour l’exercice biennal 2016-2017

*(en milliers de francs suisses)*



Ressources en personnel

Les dépenses de personnel (avant ajustements IPSAS) pour l’exercice biennal 2016-2017 se sont élevées à 4,25 millions de francs suisses, soit 107 826 francs suisses de moins que le montant inscrit dans le programme et budget approuvé pour cet exercice. Cette réduction est due au fait que les dépenses liées aux postes ont été moins élevées que prévu, ce qui a été en partie compensé par des dépenses plus élevées que prévu pour les fonctionnaires temporaires. Les dépenses liées aux postes ont été inférieures aux prévisions du fait qu’un poste de la catégorie des administrateurs a été pourvu par un fonctionnaire temporaire en 2017 et qu’un fonctionnaire travaillait à temps partiel.

Autres ressources

Le total des autres dépenses (avant les ajustements IPSAS) s’est élevé à 2,58 millions de francs suisses pour l’exercice biennal 2016-2017, c’est-à-dire 109 371 francs suisses ou 4% de plus que l’objectif inscrit au budget. On trouvera ci-après des explications par catégorie de dépense.

*Stagiaires*

Pour l’exercice biennal 2016-2017, les dépenses liées aux stagiaires, qui se sont élevées à 12 343 francs suisses, ont été sensiblement inférieures aux prévisions (38 000 francs suisses). Les économies réalisées ont été utilisées pour financer un employé intérimaire supplémentaire.

*Voyages*

Le total des dépenses liées aux voyages s’est élevé à 491 226 francs suisses, soit 41 226 francs suisses de plus que le montant inscrit au budget. Ces dépenses supérieures aux prévisions s’expliquent principalement par le montant plus élevé que prévu des recettes provenant des Fonds fiduciaires, qui ont entraîné des activités supplémentaires nécessitant des voyages de fonctionnaires de l’UPOV.

*Services contractuels*

Les services contractuels se sont élevés au total à 834 714 francs suisses, soit 142 714 francs suisses de plus que le montant inscrit au budget, ce qui correspond au résultat net de dépenses supérieures aux prévisions au titre des autres services contractuels, compensées par une diminution des dépenses au titre d’autres postes de dépenses. Les dépenses supérieures au titre des autres services contractuels s’expliquent principalement par : i) des dépenses supplémentaires liées au personnel intérimaire, pour compenser l’absence de la fonctionnaire travaillant à temps partiel et pour les tâches administratives supplémentaires découlant des nouvelles procédures relatives aux voyages; ii) les dépenses liées à une production vidéo et iii) la formation du personnel. Les coûts de développement informatique afférents au formulaire de demande électronique et au modèle de principes directeurs d’examen ont été globalement conformes aux prévisions. Les services contractuels de personnes se sont élevés à 25 193 francs suisses, montant qui a été nettement inférieur à celui prévu (70 000 francs suisses), principalement du fait que le travail administratif nécessaire pour les cours d’enseignement à distance n’a pas été externalisé.

*Dépenses de fonctionnement*

Les dépenses de fonctionnement ont atteint 1,24 million de francs suisses, montant légèrement inférieur à celui inscrit au budget, dû à la maîtrise des coûts relatifs aux services fournis par l’OMPI à l’UPOV.

*Matériel et fournitures*

Le coût du matériel et des fournitures s’est élevé à 1814 francs suisses, soit 18 186 francs suisses de moins que le montant inscrit au budget.

La ventilation des dépenses pour 2016-2017 par sous-programme et par catégorie de dépense est montrée dans le tableau 5 ci-dessous.

## Tableau 5. Détail des dépenses par sous-programme pour l’exercice biennal 2016-2017

*(en milliers de francs suisses)*



\* Toute différence entre les chiffres indiqués dans ce tableau et les suivants et ceux qui figurent dans les états financiers est due au fait que les montants ont été arrondis.

Le tableau 6 présente d’une manière synthétique le nombre de postes par catégorie.

## Tableau 6. Postes inscrits au budget et postes effectifs pour l’exercice biennal 2016-2017



Comme indiqué dans le tableau 6, le nombre total de postes est resté inchangé au cours de l’exercice biennal. Le programme et budget 2016-2017 prévoyait trois postes dans la catégorie des directeurs, quatre dans celle des administrateurs et quatre dans celle des services généraux. Toutefois, dans les faits, le nombre de postes a été de trois dans la catégorie des directeurs, de trois dans celle des administrateurs et de cinq dans celle des services généraux. Le nombre plus important de postes dans la catégorie des services généraux est dû au fait qu’un poste de la catégorie des services généraux n’a pas été reclassé dans la catégorie des administrateurs durant l’exercice biennal. Le poste de secrétaire général est compris dans le décompte des postes, mais n’entraîne aucun coût, étant donné que le Directeur général actuel de l’OMPI a refusé de percevoir tout traitement ou indemnité pour ses fonctions de secrétaire général de l’UPOV.

Enfin, l’évolution globale des recettes et des dépenses effectives (avant les ajustements IPSAS) est présentée ci-dessous dans le tableau 7 pour la période allant de 2008 à 2017.

## Tableau 7. Évolution des recettes et des dépenses effectives de 2008 à 2017

*(en milliers de francs suisses)*





# Placements

Les pouvoirs, la responsabilité et la politique de placement sont énoncés dans le Règlement financier et le règlement d’exécution du Règlement financier de l’UPOV.

Au cours de l’exercice biennal 2016-2017, l’UPOV a continué d’effectuer ses placements sur des comptes de dépôt auprès de l’Administration fédérale des finances (AFF). En dépit du contexte peu favorable en matière de placements en francs suisses, découlant de la politique monétaire expansionniste (taux d’intérêt négatifs) introduite par la Banque nationale suisse en janvier 2015, le rendement des placements de l’UPOV est resté égal à zéro et a été supérieur au taux Libor en francs suisses à trois mois, de 75 et 73 points de base en 2016 et 2017 respectivement.

Le 14 décembre 2017, l’UPOV a retiré tous ses placements avant l’expiration de l’arrangement passé avec l’AFF. Les soldes de trésorerie sont détenus sur des comptes bancaires auprès du Crédit Suisse et sont actuellement protégés de l’impact des taux d’intérêt négatifs.

Le tableau suivant présente le détail des placements effectués par l’UPOV auprès de l’AFF au cours de l’exercice biennal 2016-2017.



# États financiers

Pour chacune des deux années de l’exercice biennal 2016-2017, les états financiers de l’UPOV ont été établis conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS).

**Comptabilité d’exercice en application des normes IPSAS**

Conformément aux normes IPSAS, les états financiers sont établis en appliquant la comptabilité d’exercice intégrale. Cette comptabilité fait intervenir la comptabilisation des transactions et des événements lorsqu’ils se produisent. Cela signifie qu’ils sont enregistrés dans les livres comptables et consignés dans les états financiers des périodes financières auxquelles ils se rapportent et non pas uniquement lors de l’entrée ou de la sortie de trésorerie ou d’équivalents de trésorerie.

Selon les normes IPSAS, les recettes correspondant aux contributions et aux ressources extrabudgétaires (fonds fiduciaires) sont comptabilisées lorsque l’UPOV a le droit de recevoir la contribution. En cas d’arriérés de contributions, un solde des sommes exigibles est comptabilisé. Les arrangements relatifs aux ressources extrabudgétaires sont examinés afin de déterminer si l’UPOV doit satisfaire à des conditions de rendement et, le cas échéant, les recettes sont comptabilisées uniquement lorsque ces conditions sont remplies.

La valeur des futures prestations (y compris les congés annuels cumulés, les primes de rapatriement et l’assurance maladie après la cessation de service) que les fonctionnaires de l’UPOV ont gagnées mais qu’ils n’ont pas encore perçues est enregistrée afin de saisir le coût intégral d’emploi du personnel.

Le programme et budget de l’UPOV est établi sur la base d’une comptabilité d’exercice modifiée, différente de la comptabilité d’exercice intégrale appliquée aux états financiers. Les autres différences entre les résultats budgétaires et les résultats figurant dans les états financiers sont liées au fait que les états financiers tiennent compte des fonds fiduciaires et du Fonds spécial pour des projets, qui ne font pas partie du programme et budget de l’UPOV. Conformément aux exigences des normes IPSAS, un rapprochement entre les résultats budgétaires et les états financiers principaux est fourni dans les états financiers de l’UPOV.

**Présentation des informations financières en application des normes IPSAS**

Étant donné que les normes IPSAS exigent la préparation d’états financiers annuels, les états financiers de l’UPOV sont préparés individuellement pour chaque année civile de l’exercice biennal. Ces états financiers annuels sont présentés séparément du Rapport de gestion financière et, pour toute information financière complète de l’UPOV préparée en application des normes IPSAS, il convient de se référer aux états financiers annuels de l’UPOV. En application des normes IPSAS, les états financiers comprennent les éléments suivants :

* État I – État de la situation financière
* État II – État de la performance financière
* État III – État des variations des actifs nets
* État IV – État des flux de trésorerie
* État V – État de comparaison entre les crédits alloués et les dépenses réelles
* Notes aux états financiers

Dans le Rapport de gestion financière, les états I à V sont présentés pour l’exercice biennal 2016-2017. Des informations financières sont fournies pour faire comprendre les différences entre le résultat de l’UPOV sur une base budgétaire et celui en fonction des états financiers établis selon les normes IPSAS. D’autres extraits des états financiers annuels fournissent également de plus amples détails sur les actifs et les passifs de l’UPOV.

Certains soldes de 2016 et 2015 ont fait l’objet d’un retraitement suite à la mise en œuvre en 2017 de la *norme IPSAS 39 portant sur les prestations au personnel.* Selon la norme IPSAS 39, les gains et pertes actuariels relatifs aux engagements au titre de l’assurance maladie après la cessation de service (AMCS), dont il n’était précédemment pas tenu compte, sont comptabilisés directement dans les actifs nets. Les jours de congé annuel accumulés des fonctionnaires titulaires d’un engagement de durée déterminée, d’un engagement continu ou d’un engagement permanent ont été reclassés pour passer de la catégorie des prestations à court terme dues au personnel à celle des autres prestations à long terme dues au personnel, ce qui a nécessité la réévaluation de la provision par un actuaire indépendant selon la méthode des unités de crédit projetées. Il a été tenu compte de ces changements de politique comptable de manière rétroactive, ce qui a nécessité un retraitement des chiffres de 2016 et 2015 déjà présentés.

### État I État de la situation financière

**au 31 décembre 2017**

*(en francs suisses)*



### État II État de la performance financière

**pour l’exercice biennal clos le 31 décembre 2017**

*(en francs suisses)*



### État III  État des variations des actifs nets

**pour l’exercice biennal clos le 31 décembre 2017**

*(en francs suisses)*



### État IV  État des flux de trésorerie

**pour l’exercice biennal clos le 31 décembre 2017**

*(en francs suisses)*



### État V État de comparaison des montants budgétaires et des montants réels

**pour l’exercice biennal clos le 31 décembre 2017**

*(en milliers de francs suisses)*



(1) représente le programme et budget 2016-2017 approuvé;

(2) représente l’écart entre le budget final (révisé) et les dépenses effectives sur une base comparable (avant ajustements IPSAS).

### Analyse de l’état de la situation financière

**Évolution des actifs nets**

Au 31 décembre 2017, l’UPOV détenait selon les normes IPSAS des actifs nets s’élevant à 629 830 francs suisses. À la suite de la mise en œuvre en 2017 de la norme IPSAS 39, qui prévoit la comptabilisation des gains et pertes actuariels, les actifs nets de 2015 et 2016 ont été retraités. Selon les chiffres retraités, les actifs nets de 2015 s’élevaient à 1 215 453 francs suisses au total, contre 1 663 834 francs suisses indiqués dans le Rapport de gestion financière pour l’exercice biennal 2014-2015. Entre 2015 et 2016, les actifs nets ont diminué de 469 678 francs suisses, en raison de l’impact des pertes actuarielles dans l’évaluation des engagements au titre de l’AMCS. En 2017, les actifs nets ont à nouveau diminué de 115 945 francs suisses à la suite du déficit de 290 363 enregistré pour l’année, partiellement compensé par les gains actuariels associés à l’évaluation des engagements au titre de l’AMCS. Le tableau ci-dessous présente d’une manière synthétique la diminution des actifs nets durant l’exercice biennal 2016-2017 :

Évolution des actifs nets (Fonds de réserve et de roulement) pour 2016-2017



**Résumé des actifs et des passifs**

Le graphique ci-dessous fournit un résumé de l’état de la situation financière de l’UPOV au 31 décembre 2017 :

Résumé des actifs et des passifs au 31 décembre 2017



Au 31 décembre 2017, l’UPOV a un solde de trésorerie de 4 115 186 francs suisses, soit 97,9% du total des actifs. Ce solde comprend des montants considérés comme réservés selon les normes IPSAS, ainsi que des fonds relevant de la trésorerie stratégique, qui représentent les fonds alloués au financement futur des engagements de l’UPOV au titre de l’AMCS. Au nombre des autres actifs figurent les comptes débiteurs d’un montant total de 86 196 francs suisses.

Les principales obligations de l’UPOV sont celles relatives aux prestations dues au personnel. Elles s’élèvent à 2 456 705 francs suisses et comprennent essentiellement les obligations relatives à l’AMCS, à hauteur de 2 209 461 francs suisses. Les encaissements par anticipation de 387 594 francs suisses incluent les contributions payées à l’avance (260 063 francs suisses) et les recettes différées en provenance de ressources extrabudgétaires (127 531 francs suisses). Les dettes et autres éléments de passifs (727 253 francs suisses) représentent presque totalement le montant dû à l’Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI).

**Trésorerie et équivalents de trésorerie**



Le montant total des soldes de trésorerie et équivalents de trésorerie a diminué de 8,6% durant l’exercice biennal allant du 31 décembre 2015 au 31 décembre 2017. Aux fins de la présentation IPSAS, les soldes de trésorerie sont scindés en soldes non soumis à restrictions, soldes soumis à restrictions et trésorerie stratégique. Les soldes de trésorerie relatifs au fonds de roulement ou aux fonds extrabudgétaires (fonds fiduciaires) sont considérés comme étant soumis à restrictions. À sa trente-troisième session extraordinaire le 17 mars 2016, le Conseil de l’UPOV a décidé de placer sur un compte distinct les fonds alloués au financement futur des obligations de l’UPOV au titre de l’AMCS, et ces fonds sont considérés comme relevant de la trésorerie stratégique.

**Comptes de débiteurs**



Le montant total des comptes de débiteurs au 31 décembre 2017 s’élevait à 86 196 francs suisses, contre 195 399 francs suisses au 31 décembre 2015. Le solde des débiteurs provenant des ressources extrabudgétaires (fonds fiduciaires) s’élevait à 148 955 francs suisses à la fin de 2015, tandis qu’il n’existait aucun solde de débiteurs provenant de ces ressources à la fin de 2017.

**Prestations au personnel**



Comme le montre le tableau ci-dessus, l’obligation de loin la plus importante de l’UPOV en ce qui concerne les prestations au personnel est celle relative à l’AMCS, qui représente 89,9% de l’obligation totale des prestations au personnel au 31 décembre 2017. À la suite de la mise en œuvre de la norme IPSAS 39, cette obligation a été retraitée à la fin de 2015, passant de 1 070 019 francs suisses à 1 577 193 francs suisses. Pendant l’exercice biennal 2016-2017, elle a augmenté de 632 268 francs suisses. Cette situation est décrite en détail dans le tableau ci-dessous :



L’obligation, qui est calculée par un actuaire indépendant, traduit le futur coût total de la part des primes d’assurance maladie collectives de l’UPOV aussi bien pour les retraités de l’UPOV que pour le nombre projeté de fonctionnaires en poste de l’UPOV qui prendront leur retraite dans l’avenir. Le coût courant des prestations figurant dans le tableau ci-dessus correspond à l’incidence nette des prestations au personnel au cours de l’exercice biennal 2016-2017. Le coût des intérêts est la conséquence du fait que chaque fonctionnaire en activité se rapproche de l’âge auquel il peut prétendre aux prestations au titre de l’assurance maladie après la cessation de service. Les prestations versées par l’UPOV durant l’exercice biennal sont les cotisations mensuelles (actuellement 65% des primes) que l’UPOV verse aux retraités participant à l’assurance maladie après la cessation de service. Les gains et pertes actuariels résultent de l’évolution des hypothèses actuarielles, dont le taux d’escompte, le taux tendanciel du coût des soins de santé, les taux de renouvellement du personnel et les taux de mortalité.

**Encaissements par anticipation**



Les contributions reçues d’avance sont comptabilisées comme passif d’encaissement par anticipation et comme produits au cours de l’année à laquelle elles se rapportent. Les ressources extrabudgétaires versées par les donateurs aux fonds fiduciaires assortis de conditions relatives au rendement sont comptabilisées en tant que recettes différées jusqu’à ce que les conditions soient remplies, après quoi les recettes sont comptabilisées.

**Dettes et autres éléments de passifs**



Les dettes et autres éléments depassifs s’élevaient au total à 727 253 francs suisses au 31 décembre 2017. Il s’agit presque entièrement des montants dus à l’OMPI.

**Situation financière par secteur**



Conformément aux normes IPSAS, l’UPOV divulgue ses actifs et passifs pour chacun des secteurs dont elle se compose. L’information sectorielle est fondée sur les principales activités et sources de financement de l’UPOV. De ce fait, l’UPOV publie des informations financières distinctes pour trois secteurs : 1) le programme et budget; 2) les fonds fiduciaires (ressources extrabudgétaires); et 3) le Fonds spécial pour des projets. Les fonds fiduciaires représentent les montants administrés par l’UPOV pour le compte de donateurs individuels pour mettre en œuvre des programmes conformes aux principes, aux buts et aux activités de l’UPOV. Le Fonds spécial pour des projets a été créé pour mener à bien certains projets, à la suite du transfert du montant du fonds de réserve dépassant 15% des recettes totales pour l’exercice biennal 2012-2013. Le programme et budget, les fonds fiduciaires et le Fonds spécial pour des projets sont comptabilisés séparément dans le système de comptabilité financière.

### Analyse de l’état de la performance financière

**Recettes**



Les contributions versées au titre du programme et budget correspondent aux montants payables au début de chacune des années de l’exercice biennal. Les ressources extrabudgétaires et les fonds fiduciaires représentent les recettes perçues relatives aux contributions versées par les donateurs pour des projets individuels qui ne figurent pas dans le programme et budget. Les recettes provenant de ressources extrabudgétaires (fonds fiduciaires) sont reportées jusqu’à ce qu’elles soient acquises grâce à la réalisation des conditions de rendement prévues par l’accord conclu avec le donateur. En 2017, l’UPOV a lancé PRISMA, un outil de demande en ligne de droit d’obtenteur, et les taxes relatives à ce système ont généré des recettes à hauteur de 1841 francs suisses.

**Dépenses**



Les dépenses de personnel incluent les prestations telles que le traitement de base, l’indemnité de poste, les allocations familiales, les cotisations de retraite, les participations à la caisse d’assurance maladie et autres cotisations sociales, les congés dans les foyers et d’autres prestations. Conformément aux normes IPSAS, les dépenses de personnel incluent également certains changements dans les obligations relatives aux prestations dues au personnel après la cessation de service.

Les voyages et bourses comprennent les frais de voyage en avion, les indemnités journalières de subsistance, les faux frais au départ et à l’arrivée et d’autres coûts de voyage pour les fonctionnaires en mission, et les déplacements pour les participants, les conférenciers et les stagiaires dans le cadre d’activités de formation. Les services contractuels comprennent les contrats de louage de services de traducteurs, d’interprètes et d’autres personnes qui ne sont pas membres du personnel. Les dépenses de fonctionnement comprennent des éléments tels que la location et l’entretien des locaux et les frais bancaires.

Des dépenses relatives au Fonds spécial pour des projets ont été effectuées en 2016, et correspondent aux frais de déplacement des participants et des conférenciers à deux activités de formation, ainsi qu’aux dépenses liées aux intérimaires.

# Fonds de roulement et contributions

## Fonds de roulement au 31 décembre 2017

En vertu de l’article 4.2 de son Règlement financier, l’UPOV dispose d’un fonds de roulement (voir le document UPOV/INF/4/4). Conformément à l’état de la situation financière au 31 décembre 2017, ce fonds de roulement s’élève à 546 679 francs suisses. La participation de chacun des membres de l’Union, calculée conformément aux décisions du Conseil prises lors des sessions de novembre 1972 (paragraphe 57 du document UPOV/C/VI/12), octobre 1992 (paragraphe 14 du document C/26/15) et avril 2006 (paragraphe 10 du document C(Extr.)/23/4 et annexe du document UPOV/INF/13/1) est la suivante :



## Contributions des membres de l’Union

(en francs suisses)





## Paiements des contributions reçus d’avance



## Montants non payés au titre des contributions et du fonds de roulement au 31 décembre 2017





# Ressources extrabudgétaires (fonds fiduciaires)

Les fonds extrabudgétaires (y compris les fonds fiduciaires) alloués par le donateur, qui font l’objet d’une comptabilité distincte, sont présentés ci-après.



**Recettes et dépenses pour l’exercice biennal 2016-2017**



*Note :* Fonds fiduciaire constitué de ressources extrabudgétaires provenant du Gouvernement japonais et destiné à financer des séminaires et ateliers régionaux sur la protection des obtentions végétales en Asie.



*Note : Ressources extrabudgétaires provenant du Gouvernement des États-Unis d’Amérique destinées à financer des activités éducatives sur la protection de la propriété intellectuelle dans le domaine de la protection des obtentions végétales. Les comptes et les rapports financiers de ce fonds fiduciaire sont tenus en dollars É.-U.*



*Note* : Ressources extrabudgétaires provenant des Pays-Bas destinées à mettre en place et à promouvoir le système de protection des obtentions végétales de l’UPOV.



*Note :* Ressources extrabudgétaires provenant de diverses organisations, communautés et fédérations destinées à promouvoir l’outil UPOV PRISMA de demande de droit d’obtenteur. Cet outil de demande en ligne permet aux demandeurs de communiquer les données relatives à la demande aux services de protection des obtentions végétales participants dans le monde entier.

[Fin de l’annexe et du document]